

Compte rendu de séance

Séance du 5 Novembre 2025

L'an 2025 et le 5 Novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

Présents : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BACQUET Françoise, BUFFAULT Aurélie, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, MM : GAYRARD Francis, LAMBERT Denis, POULAIN Éric, ROBINET Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DEGUERET Sylvie à Mme BACQUET Françoise, SOUESME BARNIER Caroline à M. BARNIER Patrick, MM : DELION Thierry à Mme PRINET Josiane, THUIZAT Patrick à M. LAMBERT Denis

Absent(s) : Mmes : AUDOUSET Jacqueline, BLANC Élise, MM : CHAUMEAU Pascal, SARRAZIN David

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRINET Josiane

SOMMAIRE

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2025**
- 2 – Plan de financement et demande de subvention pour la plantation de haies - CRST - D_05112025_01**
- 3 – Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de Bourges 2023/2024 - D_05112025_02**
- 4 – CAF convention relative au chargé de coopération CTG - D_05112025_03**
- 5 – Questions diverses**

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2025

Vote : A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2 – Plan de financement et demande de subvention pour la plantation de haies - CRST

réf : D_05112025_01

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de plantation de haies,

M. le maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour cette opération dont le montant des travaux est estimé à 15 582,60 € HT :

Financement :

- CRST	12 466,00 €
- Commune :	3 116,60 €

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention inhérent à ce projet auprès de la région au titre du CRST.

Vote : A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

3 – Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de Bourges 2023/2024

réf : D_05112025_02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose au conseil municipal que le montant de la participation de la commune de Plaimpied-Givaudins pour les dépenses de fonctionnement, au titre de l'année scolaire 2023/2024, des écoles publiques du 1er degré de Bourges s'élève à 3 223,22 euros, soit 293,02 euros par élève

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de donner son accord pour le versement de ladite somme.

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Vote : A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

4 – CAF convention relative au chargé de coopération CTG

réf : D_05112025_03

Vu la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Cher pour le pilotage du projet de territoire - chargé de coopération CTG,

Considérant la convention territoriale globale signée avec la CAF du Cher et la mise en place de chargé de coopération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Cher pour le pilotage du projet de territoire - chargé de coopération CTG.

Vote : A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

5 – Questions diverses :

M. le Maire indique que le clip vidéo de présentation de la commune mis à jour a été mis en ligne sur le site internet de la commune et sur sa page facebook.

Il informe les membres du conseil que la réunion de présentation du diagnostic de l'abbatiale aura lieu le jeudi 20 novembre à 14h45 en présence de la DRAC.

Il indique que des promesses de vente ont été signées pour les 7 lots du lotissement communal du champ de l'âne.

Mme Buffault demande si les travaux de la piste du canal de Berry sont achevés et si oui pourquoi une partie a été laissée en grave.

M. le Maire répond que c'est du stabilisé renforcé qui a été mis conformément au permis d'aménager modificatif qui a été accordé. Les travaux restants sont uniquement les plantations d'arbres.

M. Poulain demande si les parcelles des marais sont toujours occupées car il y en a beaucoup en friches. Mme Kucej répond que presque toutes les parcelles sont attribuées mais certaines n'ont pas été cultivées et ont été inondées une bonne partie de l'année.

Séance levée à 19h40